

241

P NP

DM373

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

AUDIENCES DU B.A.P.E

PROJET RABASKA

MÉMOIRE
DE
JEANNE D'ARC DUBÉ-LAVOIE
ST-PIERRE - ILE D'ORLÉANS

FÉVRIER 2007

PROJET RABASKA À LÉVIS

Mémoire présenté par: Jeanne D'Arc Dubé-Lavoie

M.le Président, messieurs les Commissaires, mon mémoire comporte (4) quatre parties:

- A) Érosion des rives.
- B) Qui dit vrai dans le dossier RABASKA.
- C) Rejet d'eau au fleuve-inconvénients à prévoir,
- D) Conclusion.

A) Érosion des rives:

Lors de la première partie des audiences, j'avais préparé une question sur l'érosion des rives, mais un citoyen avait abordé ce sujet avant moi. Pour respecter vos directives, m.le président je suis passé à d'autres points.

Aujourd'hui, je veux en parler et expliquer mon point de vue, car la réponse que le promoteur a donnée au citoyen ne me satisfait pas. Il a répondu: "On peut diminuer l'érosion des rives en ralentissent la vitesse des bateaux et que pour lui, cette norme devra être appliquée.

L'érosion des berges du St-Laurent est attribuable à différents facteurs naturels, notamment à la nature du substrat (argile, sable, roche, etc.) à la variation des niveaux d'eau, aux glaces, aux vagues de vent et à la force du courant. Le batillage, c'est un remous provoqué par le passage d'un navire ou d'une embarcation. L'amplitude du remous varie surtout en fonction de la vitesse et du tonnage, cela peut causer l'érosion des rives à proximité de la voie de navigation. (voir en annexe Rapport Quinquennal-St-Laurent-Vision2000)

Maintenant qu'on sait que la grosseur des méthaniers va augmenter, il faut se demander quel dommage ça pourra provoquer sur nos rives autant de coté de Lévis que de l'Ile d'Orléans et sur tout le littoral du St-Laurent. De plus, il ne faut pas oublier les remorqueurs qui doivent accompagner les méthaniers; cela provoquera beaucoup de batillage au moins deux fois par semaine pendant 50 ans. Enfin le réchauffement du climat diminuera les glaces dans le St-Laurent et augmentera ainsi l'érosion des rives.

La cohérence élémentaire exige que si le gouvernement investit 75 millions pour contrer l'érosion des rives, ce même gouvernement, en conséquence, devrait limiter le passage répétée de gros méthaniers jusqu'à Lévis. Au terme des 50 ans de durée du projet RABASKA, peut-on imaginer ce que sera devenu notre paysage côtier.

Au cours des années, les communautés riveraines le long du St-Laurent ont démontré clairement l'importance que le citoyens accordent à leur milieu de vie, ils l'ont prouvé par toutes sortes d'actions vouées à la protection et la mise en valeur des ressources et à protéger la beauté du St-Laurent. Exemples: installations sanitaires au ^{lieu} de déverser les égouts au fleuve, nettoyer les bords du fleuve en ramassant toutes sortes de détritrus jetés par des personnes sans scrupule, enfin, principalement par l'aménagement de beaux terrains bordant les rives

On remarquera encore plus ces actions dans les endroits où le fleuve se rétrécit; un bel exemple, c'est lorsque l'on entre dans le chenal du fleuve entre l'Ile d'Orléans et la rive sud de Lévis que l'on remarque cette beauté extraordinaire du paysage. Alors, pourquoi détruire cet environnement qui constitue notre patrimoine. IL n'est pas acceptable de construire un port méthanier à cet endroit.

L'érosion des rives, est un argument supplémentaire pour limiter le passage des gros méthaniers jusqu'à Lévis. Pour moi, il est évident que s'il y a nécessité de construire un port méthanier il doit se faire le plus près possible de l'entrée du fleuve St-Laurent, dans le golfe, à un endroit où il

existe déjà un port de mer. Cette solution implique la construction d'un gazoduc jusqu'à St-Nicolas.

A mon avis il n'y a pas lieu de sacrifier des sites extraordinaires comme l'Ile d'Orléans, site patrimonial, un joyau de la nature; le beau paysage que nous offrent les magnifiques falaises de la rive sud. Ce serait tout un gâchis pour presque rien ou si peu qu'une soixantaine d'emplois permanents. Si ce projet est accepté à l'endroit prévu on ne demande pas aux résidents de l'Ile d'Orléans et de Lévis de vendre leur âme... mais de la donner.

B) Qui dit vrai dans le dossier RABASKA ?

Pour démontrer les contradictions évidentes dans le dossier RABASKA, j'ai choisi des citations que je désire partager avec les commissaires. Les photocopies des articles des journaux d'où les citations sont tirées se retrouvent en annexe.

- Mars 2006- Le journal des 50 ans+ Page 17
Article: Lévis, une ville en pleine croissance.

- Mme Danielle Roy-Marinelli et son équipe entendent orienter cette croissance dans une perspective de développement durable. "Nous voulons maintenir un cadre de vie agréable à Lévis en conjuguant la vitalité économique, la préservation de l'environnement et la qualité de vie des résidents". "Nous accorderons une attention particulière à l'embellissement des endroits publics, à la reconnaissance des sites patrimoniaux et au développement de l'agriculture". (sic)

- M. Kelly, mardi 9 mai 2006, Le Soleil.
"Cela fait deux ans que nous le répétons: les marchés de RABASKA sont le Québec et l'est de l'Ontario et non les Etats-Unis". (sic)

- Mme Roy-Marinelli, 5 mai 2006, Journal de Québec.
"On sait depuis longtemps qu'il risque d'y avoir des surplus qui seront voués à l'exportation. Ce qu'on nous a dit depuis le début, c'est que le gaz qui pourrait se retrouver sur les marchés d'exportation représenterait 20% à 25% du volume qui transiterait par le port, pas plus". (sic)

- Thomas Mulclair 30 mars 2006, Journal de Québec.

"J'ai acquis la conviction que le projet RABASKA ne verra pas le jour là où il est projeté". "Avec ce que je sais depuis trois ans, en tant que ministre de l'Environnement, j'ai acquis cette conviction". En tant qu'élu, en 2006, je crois que RABASKA est un exemple classique d'un projet qu'on veut imposer du haut vers le bas". (sic)

Thomas Mulclair 1 avril 2006, Le Soleil.

"Il y avait de fortes pressions pour que je ne sorte pas ce que je viens de vous dire sur RABASKA. On m'a fait taire la dessus". (sic)

- Jean-Paul L'Allier, conférencier, Congrès 2006-Fédération Québécoise des Municipalités.

"Les grands projets ne peuvent pas s'imposer uniquement d'en haut. Ils supposent un accueil favorable de la population".

"L'élu n'est pas un promoteur. Certes, c'est à lui qu'on va présenter les projets de développement, mais, il a la responsabilité de l'analyser dans la perspective de l'ensemble de la population. La population veut savoir que ce que vous faites, ce n'est pas pour une personne ou une corporation, mais, pour l'ensemble".

"Finis l'époque où les projets étaient analysés uniquement sous l'angle économique. Désormais, les élus doivent prendre en compte l'avis de la population qui se préoccupe notamment de la préservation de l'environnement".

"On ne fait pas assez souvent la différence entre croissance et développement. Un cancer, c'est, d'une certaine façon, une croissance désordonnée. Le développement, c'est la santé. Il y a des règles, il faut les distinguer". (sic)

Énergie Cacouna, 23 novembre 2006, Le Soleil.

"À l'inverse, Énergie Cacouna n'avait pas retenu le choix de Lévis en raison de la densité de la population, la présence de courants avec une force élevée, la proximité du chenal navigable et l'absence d'un bassin d'évitage".

M. Jean Charest, premier ministre, 5 mai 2006, Le Soleil
Plus tôt en journée, en dévoilant sa politique énergétique, le premier ministre a indiqué que les terminaux méthaniers pourraient servir pour l'exportation de gaz naturel vers les États-Unis. "où, par ailleurs, la construction de ports méthaniers est fortement contestée", a ajouté M. Charest.

Autant de contradictions criardes sèment le doute et la confusion dans la population. Qui dit vrai? Qui ment à la population?

Dans le doute, le principe de précaution et la sagesse de nos ancêtres nous commandent de s'abstenir et de refuser le projet RABASKA.

C) Rejet d'eau au fleuve-Inconvénients à prévoir.

Le promoteur du projet RABASKA reconnaît que la qualité de vie des riverains pourrait être touchée durant les trois années de la construction: bruits, poussière, augmentation de la turbidité dans les eaux de surface, empiètements d'habitats floristiques et fauniques. Cependant, on ne dit rien des conséquences pour les riverains de l'exploitation durant près de 50 ans de ce site industriel.

Pourtant, dans le Rapport quinquenal 1998-2003 St-Laurent vision 2000- page 14 et 15 (en annexe), on identifie 35 espèces en difficulté parmi les milliers d'espèces fauniques et floristiques qui dépendent de l'éco-système du St-Laurent. C'est pourquoi, ont été prises des mesures de conservation visant notamment la protection de leurs milieux naturels, leurs lieux de reproduction et leurs aires d'alimentation.

Or, au cours de l'exploitation du terminal, la regazéification du GNL comprendrait l'utilisation de vaporisateurs à combustion submergée qui généreraient des rejets d'eau tiède entre 15 et 20 degrés centigrades. Cette eau serait évacuée directement dans le fleuve à proximité ou depuis la jetée.

Aucune information n'a été fournie sur la nocivité des différentes substances qui seraient rejetées dans les effluents, notamment pour la faune et la flore marine. Il faudrait absolument que le promoteur réalise un suivi des rejets dans le fleuve St-Laurent et des conséquences sur la faune et la flore marine.

D) Conclusion.

M.le Président, j'ai oeuvré pendant 36 ans en milieu hospitalier, principalement, en pouponnière, néo-natologie et aussi en pédiatrie. C'était un bonheur de travailler là où commence la vie et même en pédiatrie chez les enfants malades.

Pendant ces années de travail, je n'aurais jamais pensé, qu'après 11 ans de retraite, je sortirais de l'ombre pour défendre cette cause qui me tient à coeur. Cette cause, c'est celle des jeunes adultes, des adolescents, des enfants qui sont derrière nous et qui seront les héritiers d'une partie de cette terre. Malheureusement, cette terre risque d'être massacrée par les adultes d'aujourd'hui qui n'ont aucun respect de notre territoire et de notre environnement au seul profit de gains faramineux.

Aujourd'hui, c'est à nous de défendre cette cause pour laisser à notre jeunesse une terre où il fera bon y vivre. Nous savons tous que les générations montantes sont très sensibles aux problèmes de l'environnement. Il ne faut surtout pas oublier que cette terre ne nous appartient pas, elle nous est prêtée par nos enfants; alors, il faut en prendre soin et la protéger.

Si nous ne prenons pas conscience de la détérioration lente et constante de la planète, nos enfants, nos petits-enfants seront les victimes des décideurs à courte vue.

Les retombées économiques ne doivent jamais devenir le seul élément à considérer dans l'acceptation ou non d'un projet. Le choix doit être éclairé et doit aussi pouvoir s'appuyer sur d'autres considérations...

M. le Président, l'acceptation sociale n'est pas au rendez-vous dans le projet RABASKA à cause du site où on veut l'implanter.

Quand les hommes s'apercevront qu'il ont pollué nos cours d'eau, la dernière source d'eau potable, qu'ils l'aient gaspillée, qu'ils aient pollué l'air au point de le rendre presque irrespirable, ce qui amènera à une mort lente les habitants de cette planète, il sera trop tard...mais, c'est à ce moment que les hommes s'apercevront que l'argent n'est pas comestible...!

" Faisons plutôt de la terre un beau jardin pour ceux qui viendront après nous".

(Luc Plamondon, parolier)

M.le Président, je termine en partageant avec vous, le slogan retenu pour fêter le centenaire de l'École des Hautes Études Commerciales de l'Université de Montréal:

" AU DELÀ DU CAPITAL..., UNE CONSCIENCE SOCIALE".

Jeanne d'Arc Dubé-Lavoie